

# La lettre de l'ONAGRI



Volume 10

Trimestre 1- 2024

## Avant-propos

Le changement climatique met aujourd'hui le monde entier en péril. Dans ce numéro de la lettre de l'ONAGRI vous trouvez des articles pertinents d'analyse des actions et les stratégies agricoles de la Tunisie face à ce fléau.

Le premier article présente une synthèse du « Rapport climat et développement » publié par la Banque Mondiale (Novembre 2023) en prélude à la COP28 et aligné sur les stratégies nationales tunisiennes visant une transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

Le deuxième article « Climatique, production agricole et macroéconomie » évalue le coût de l'inaction face au changement climatique et ses retombées sur l'économie tunisienne à tra-

vers plusieurs scénarios élaborés selon le model « Gemmes ».

Le troisième article analyse la situation actuelle de la forêt de chêne liège Tunisienne et les axes de développement stratégique de la subéraie pour faire face aux fléaux causées par les changements climatiques.

Le dernier article présente le Pacte Vert (PV), qui est une initiative politique de l'Union européenne visant à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Le PV couvre plusieurs domaines. Il s'agit de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la promotion des énergies renouvelables, la création d'emplois verts et la mise en œuvre de mesures pour une transition juste.

*Bonne lecture*

# Tunisie : Rapport climat et développement

L'ONAGRI a diffusé sur son blog documentaire le rapport climat et développement en Tunisie. Ce Rapport est publié par la Banque Mondiale en novembre 2023, il analyse les défis et les opportunités liés au changement climatique en Tunisie. Il propose une feuille de route pour une croissance économique résiliente et inclusive face aux impacts du changement climatique. Le rapport explore en détails les parties suivantes :

L'Interaction entre les défis économiques, sociaux et climatiques de la Tunisie

Les Stratégies, politiques et institutions en matière de changement climatique

Les actions prioritaires comme : la lutte contre la pénurie d'eau, le renforcement de la résilience aux inondations et à l'élévation du niveau de la mer, et la décarbonations du secteur de l'énergie

Le Financement et le Renforcement des Capacités à travers le renforcement des capitaux macroéconomique, financier et humain pour la résilience,

Selon une approche inclusive élaborée en collaboration avec un large éventail de parties prenantes. Ce rapport analyse l'interaction entre les objectifs de développement de la Tunisie et le changement climatique, en mettant l'accent sur les risques de l'impact du changement climatique sur le développement et les opportunités découlants de la tendance mondiale vers la décarbonation. Par la suite Il propose des options de politiques publiques et d'investissement pour atteindre les objectifs climatiques et de développement inclusif de manière synergique pour la résilience climatique : l'adaptation et l'atténuation. L'adaptation comprend le renforcement du cadre juridique pour répondre aux besoins de la Tunisie en énergie, en eau et en développement urbain. L'atténuation implique une coordination accrue entre les institutions, le secteur privé et la société civile. Le document présente trois scénarios climatiques pour illustrer l'éventail des impacts du changement climatique en Tunisie. Chaque scénario correspond à un

niveau différent de réchauffement climatique moyen d'ici 2100. Le tableau suivant présente les 3 scénarios :

| Scénario   | Réchauffement d'ici 2100 |
|--|--------------------------|
| Politiques récentes et conséquences climatiques extrêmement dangereuses (cas pessimiste) | °4+C                     |
| Engagement récent et conséquences climatiques dangereuses                                | °2.5+C                   |
| Décarbonation réussie et réchauffement limité (cas optimiste)                            | °1.5+C                   |

Le rapport présente un ensemble d'actions abordables et urgentes pour remédier le cout de l'inaction, ces solutions sont résumés brièvement comme suit:

## 1. Remédier à la pénurie d'eau,

- En augmentant l'approvisionnement en eau et en améliorant la gestion de l'eau **par les actions suivantes :**
  - ◇ Le contrôle de la demande en eau par la tarification et le comptage
  - ◇ La modernisation, réhabilitation et en étendant les réseaux d'eau
  - ◇ Le développement et amélioration de la qualité de l'approvisionnement et de la distribution des sources d'eau non conventionnelles
  - ◇ La protection des eaux (souterraines) contre les abus et la pollution agricole
  - ◇ L'amélioration de la gestion de l'eau en élaborant des plans d'action et en effectuant un inventaire des prélèvements d'eau
- En augmentant la résilience et l'efficacité du secteur agricole et tirer profit des solutions naturelles par les actions suivantes :
  - ◇ Encourager la protection et la réhabilitation des écosystèmes
  - ◇ Développer et promouvoir l'utilisation et la recherche dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage
  - ◇ Lutter contre les pertes et le gaspillage alimentaire

## **2. Renforcer la résilience des zones urbaines et côtières :**

- ◇ En Développant des plans participatifs de gestion intégrée des zones côtières.
- ◇ En Protégeant les côtes avec des solutions de défense naturelles (remblayage des plages, ganielles).
- ◇ En gelant la construction dans les espaces naturels et zones urbanisées touchées par les inondations.
- ◇ En préservant les services écosystémiques des zones côtières via un tourisme côtier durable.

## **3. Protéger les personnes et les infrastructures :**

- ◇ En transférant la gestion des risques de catastrophe aux municipalités.
- ◇ En identifiant les infrastructures critiques (écoles, hôpitaux) pour des rénovations ou des améliorations.
- ◇ En développant des systèmes de gestion des actifs pour les infrastructures importantes en intégrant les risques climatiques.

## **4. Améliorer la protection sociale et développer des thèmes d'assurance basés sur les risques :**

- ◇ En renforçant le Fonds de Réponse aux Catastrophes (DRF) avec une stratégie formalisée.
- ◇ En mettant en place un mécanisme de financement public pour élargir la protection financière.
- ◇ En permettant aux assureurs privés locaux d'offrir une couverture, y compris une assurance indexée.
- ◇ En améliorant le ciblage des dispositifs pour garantir un accès accru à la protection financière.
- ◇ En maintenant des ressources d'urgence suffisantes pour répondre rapidement aux chocs climatiques.
- ◇ En renforçant les systèmes d'alerte précoce et coordonner efficacement les interventions d'urgence.

## **5. Décarboner le secteur de l'énergie par le fait de :**

- ◇ Améliorer le cadre juridique existant et accélérer la mise en œuvre des programmes d'efficacité énergétique.
- ◇ Mettre en place des programmes d'économie d'énergie éducatifs, notamment pour les bâtiments publics et l'éclairage public.

- ◇ Encourager l'utilisation des énergies renouvelables dans tous les secteurs, par exemple, le pompage solaire dans l'agriculture.
- ◇ Promouvoir des alternatives au transport routier et aux véhicules privés, appliquer des normes d'émission, retirer la flotte de véhicules anciens, et développer des incitations et des infrastructures pour les véhicules électriques.
- ◇ Appliquer et développer des audits énergétiques, des programmes d'investissement et la certification énergétique dans les secteurs énergivores de l'industrie.
- ◇ Piloter l'utilisation de technologies innovantes de décarbonation comme l'hydrogène vert ou la bioénergie durable.

## **6. Décarboner le secteur de l'électricité en :**

- ◇ En renforçant la coordination pour le développement des énergies renouvelables, y compris des approbations au niveau ministériel, des procédures claires pour l'accès aux terres, et des garanties financières.
- ◇ En développant des conditions techniques et de marché pour faciliter l'intégration des énergies renouvelables, incluant le stockage, l'effacement de la demande, et le renforcement du réseau de transport.
- ◇ En élaborant une feuille de route pour l'hydrogène vert et créer une unité de gestion de projet dédiée.
- ◇ En investissant dans des systèmes de traçabilité, d'essai et de certification pour les marchés du carbone, y compris les exportations d'hydrogène vert et d'électricité.
- ◇ En adoptant une approche holistique pour la planification et l'exploitation du système électrique, en intégrant les autres secteurs de l'énergie et en couplant avec les secteurs d'utilisation.

## **7. Renforcer le capital macroéconomique, financier et humain**

### **7.1. Développer le capital humain par :**

- ◇ La mise en place de programmes à court terme de qualification et d'amélioration des compétences, en mettant l'accent sur la transition énergétique.

- ◇ Le développement de programmes liés au climat dans l'enseignement supérieur et la formation professionnelle (énergies renouvelables, gestion des ressources en eau, etc.).
- ◇ L'implication des entreprises dans l'élaboration des programmes d'études pour garantir leur pertinence et qualité.
- ◇ La sensibilisation au changement climatique et aux pratiques écologiques dans les programmes d'études nationaux.
- ◇ La formation des enseignants et éducateurs.
- ◇ Le renforcement de la capacité des établissements de santé de première ligne pour améliorer la réactivité face au climat.

### **7.2. Améliorer la législation et le cadre institutionnel par :**

- ◇ La création d'un conseil national intersectoriel sur le climat présidé par le chef du gouvernement.
- ◇ L'adoption d'une législation sur le changement climatique pour combler les lacunes existantes.
- ◇ L'utilisation d'indicateurs climatiques pour mesurer les progrès en adaptation, publication sur le portail gouvernemental sur le climat, et adoption de normes internationales de dissémination de données.
- ◇ La mise en place de points focaux sur le climat et soutien aux investissements dans les programmes communautaires au sein des municipalités.
- ◇ L'engagement avec les parties prenantes via des campagnes de sensibilisation et création d'un réseau national multipartite sur la planification et le suivi de la politique climatique.

### **7.3. Créer les conditions macro-financières adéquates pour les investissements publics et privés par :**

- ◇ L'utilisation de mécanismes publics, y compris des critères liés au climat, pour évaluer les projets d'investissement public.

- ◇ La transformation des marchés publics en marchés écologiques et l'intégration des indicateurs climatiques dans les budgets des programmes.
- ◇ La facilitation de l'entrée du secteur privé dans les activités vertes en éliminant des procédures dissuasives et en simplifiant les procédures d'autorisations d'investissement.
- ◇ La préparation des institutions financières à l'évaluation de l'exposition des secteurs au risque climatique et renforcement de la capacité à diversifier les sources de financement.
- ◇ La création d'une plateforme pour regrouper les projets bancables, proposer une offre de financement climatique pour les groupes vulnérables, et encourager la participation privée, notamment par le développement d'un cadre de PPP.

### **Conclusion**

Ce rapport souligne les lourdes conséquences de l'inaction climatique, tout en soulignant les opportunités prometteuses offertes par l'intégration des impacts climatiques et de la décarbonation de l'économie dans les politiques publiques et les activités économiques. En effet, relever les défis climatiques s'avère économiquement bénéfique, générant des gains économiques substantiels et permettant à la Tunisie d'atteindre ses objectifs de développement. Les recommandations formulées encouragent le pays à concentrer ses dépenses publiques sur des investissements à haute rentabilité économique et sociale, tout en mobilisant le secteur privé pour des investissements complémentaires. Cette approche stimulera la création d'emplois et élargira l'espace budgétaire.

Source : Rapport National sur le Climat et le Développement en Tunisie

<https://onagri.home.blog/2024/01/03/rapport-national-sur-le-climat-et-le-developpement-en-tunisie/>

*Elaboré par Chema MEJRI  
Observatoire National de l'Agriculture*



# Changement Climatique, production agricole et macroéconomie :

## Cas de la Tunisie cas du model Gemmes - Tunisie

### Introduction

La Tunisie figure au 34ème rang selon l'Indice de Vulnérabilité Physique au Changement Climatique (IPVCC) parmi 192 pays du monde (FERDI, 2022). Caractérisée par un stress hydrique élevé, elle connaît de graves pertes de ses ressources naturelles, matérialisées par la dégradation des ressources en eau, l'érosion des sols et la déforestation. Par ailleurs, les inondations récurrentes et les sécheresses cycliques seraient susceptibles d'affecter les activités économiques, avec des effets importants sur l'agriculture.

Le modèle Gemmes-Tunisie, développé par l'Agence Française de Développement en collaboration avec l'Institut Tunisien de la compétitivité et des Etudes Quantitatives, vise l'exploration des effets sur l'économie tunisienne en général et le secteur agricole en particulier du changement climatique à l'horizon 2050.

Adapté au contexte économique tunisien, le modèle GEMMES<sup>1</sup> (Yilmaz, et al., 2023), permet plus précisément l'évaluation économique et financière des effets du changement climatique, ainsi que les coûts et les avantages des politiques d'adaptation les plus appropriées pour y faire face.

Cet article s'attache à décrire dans une première partie les impacts physiques sur la production agricole du changement climatique, présenter ses retombées sur l'économie tunisienne et analyser les coûts et les bénéfices des politiques d'adaptation sur les équilibres macroéconomiques à l'horizon 2050.

### 1. Changement climatique et ses répercussions sur la production agricole en Tunisie

Afin d'évaluer le coût de l'inaction face au changement climatique et ses retombées sur l'économie tunisienne, plusieurs scénarios ont été élaborés : un scénario Business As Usual (BAU) et deux scénarios de changement climatique.

Le scénario BAU est le scénario tendanciel, supposant ainsi une évolution de la production équivalente à celle observée durant les deux dernières décennies, soit un taux d'accroissement annuel moyen de l'ordre de 1% sur toute la période de la projection. Les scénarios climatiques simulés sont deux variantes du scénario climatique RCP 8.5. Dans la première variante RCPLI (Scénario RCP 8.5<sup>2</sup> avec une inflation mondiale des denrées alimentaires modérée), le taux d'inflation international des produits agricoles et celles des industries agroalimentaires serait à un niveau de 3%. Dans la deuxième variante, l'hypothèse retenue est une inflation des prix internationaux des denrées alimentaires plus élevée, soit 5.5%.

Le panier de cultures couvre toute la production agricole. Pour les principales cultures céréalières (blé dur, blé tendre et orge) et les olives, les projections développées dans le cadre du projet Adapt 'Action (DEANDREIS, et al., 2021) ont été utilisées. L'évolution de la production des autres cultures dans le contexte du scénario du changement climatique sera déterminée sur la base des projections de l'Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO, 2018).

1. La description technique complète du modèle, avec les équations, les données et la calibration des paramètres est présentée dans l'article suivant : <http://www.itceq.tn/files/developpement-durable/GEMMES-Tunisia-English-paper.pdf>

2. Les scénarios « Representative Concentration Pathway (RCP) » sont des scénarios d'évolution de concentration des Gaz à Effet de Serre (GES) établis par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

Selon le scénario RCP 8.5, la hausse annuelle de la température est prévue entre 2 et 2.3 °C selon la région, avec une diminution des précipitations allant jusqu'à -22 mm en moyenne par an d'ici 2050 (Institut National de la Météorologie, 2021). Le volume totale des ressources en eau conventionnelles diminuerait en conséquence de 38%, passant de 4929 millions de m<sup>3</sup> en 2020 à 3431 en 2050. Cette baisse est attribuable à la baisse importante des eaux souterraines de 40%, avec une baisse de 39% dans les nappes phréatiques et de 24% pour les nappes profondes .

En outre, le niveau de la mer s'élèverait le long de la côte tunisienne de 30 à 50 cm, entraînant la perte de terres arables et une salinisation accélérée des eaux souterraines dans les zones côtières (Brahmi et al., 2018). La dégradation du sol, l'augmentation des vagues de chaleur et des sécheresses, ainsi que la diminution des précipitations, entraîneraient une baisse générale des rendements et des superficies cultivées, entraînant des pertes de la production agricole nationale.

En effet, les projections réalisées selon le scénario RCP 8.5 montrent des pertes significatives pour les principales cultures cultivées en Tunisie. La production annuelle des céréales serait affectée négativement. L'orge et le blé tendre diminueraient respectivement de 0,9 % et 0,2 % par an, tandis que la production du blé dur n'augmenterait que de 0,1 % en moyenne par an sur la période 2022-2050.

Les dattes et les olives seraient également gravement affectées par une augmentation supplémentaire de la salinité des eaux souterraines dans les aquifères profonds des régions du sud. La production des dattes diminuerait en moyenne de 2 % par an jusqu'en 2050, tandis que la production d'olives va baisser de 0.5% par an.

En résumé, la production agricole totale diminuerait en volume, de 0,5 % en moyenne par an sur la pé-

riode de projection, engendrant des effets directs et indirects sur l'économie tunisienne.

## 2. les Coûts macroéconomiques de l'inaction

À la suite de la baisse de la production des principaux produits exportés (les dattes et les olives), les exportations alimentaires connaîtraient une baisse significative, ralentissant ainsi la dynamique des exportations totales jusqu'à 2050. En revanche, la demande intérieure, tirée principalement par la consommation finale des ménages, continuerait à s'accroître sous l'effet de l'accroissement démographique. Ainsi, pour combler l'écart grandissant entre la demande intérieure et la production nationale en baisse, les importations augmenteraient à un rythme supérieur aux exportations. Cela engendrerait un creusement de plus en plus croissant du déficit commercial, atteignant entre -10.4% (scénario RCPLI) et -13.7% (scénario RCPHI) contre seulement -8.9% pour le scénario BAU en 2050.

Sur le marché du travail, les pertes d'emplois dans le secteur agricole s'accroîtraient en lien avec la forte contraction prévue de l'activité agricole. Les scénarios climatiques prévoient la destruction de 216 000 emplois agricoles d'ici 2050. Cela peut entraîner une hausse de la pauvreté dans le milieu rural et une accentuation de la migration vers les zones urbaines.

Par surcroît, le taux de chômage demeurerait élevé et se stabiliserait à un niveau supérieur à 15%, dépassant même 17% dans le cadre du scénario RCPHI.

Avec la forte augmentation du chômage, le déficit budgétaire atteindrait des niveaux alarmants, atteignant 8.1% (scénario RCPLI) et 12.5% du PIB (scénario RCPHI), en raison de la baisse des recettes fiscales et de l'augmentation des transferts sociaux.

Par conséquent, les emprunts de l'Etat en monnaie étrangère augmenteraient, ce qui pourrait engendrer une détérioration de la balance courante et une dévaluation rapide de la monnaie, d'où une accélération de l'inflation.

Tableau 1 : Résultats des simulations des scénarios BAU, RCPHI et RCPLI

| Année | En niveau                                       |         |         | En écart relatif par rapport au scénario BAU    |           |
|-------|---|---------|---------|---|-----------|
|       | BAU   | RCPHI   | RCPLI   | RCPHI/BAU                                       | RCPLI/BAU |
|       | <b>Revenu par habitant</b>                      |         |         | <b>Revenu par habitant</b>                      |           |
| 2030  | 59726,4   | 57361,8 | 58327,5 | -4%   | -2%       |
| 2040  | 75642,9   | 70121,7 | 73147,6 | -7%   | -3%       |
| 2050  | 95063,8   | 84736,7 | 91393,6 | -11%  | -4%       |
|       | <b>Taux d'inflation (en %)</b>                  |         |         | <b>Taux d'inflation</b>                         |           |
| 2030  | 5,50  | 6,52    | 6,16    | 19%   | 12%       |
| 2040  | 5,21  | 7,08    | 6,14    | 36%   | 18%       |
| 2050  | 4,66  | 7,39    | 5,72    | 59%   | 23%       |
|       | <b>Taux de chômage (en %)</b>                   |         |         | <b>Taux de chômage</b>                          |           |
| 2030  | 14,1  | 16,3    | 15,9    | 16%   | 13%       |
| 2040  | 13,2  | 16,6    | 15,8    | 25%   | 19%       |
| 2050  | 12,8  | 17,1    | 15,7    | 33%   | 23%       |
|       | <b>Balance commerciale en % du PIB</b>          |         |         | <b>Balance commerciale en % du PIB</b>          |           |
| 2030  | -9,6  | -11,0   | -10,3   | 15%   | 8%        |
| 2040  | -9,2  | -12,1   | -10,3   | 32%   | 13%       |
| 2050  | -8,9  | -13,7   | -10,4   | 54%   | 17%       |
|       | <b>Déficit budgétaire en % du PIB</b>           |         |         | <b>Déficit budgétaire en % du PIB</b>           |           |
| 2030  | 6,6   | 8,4     | 7,8     | 28%   | 19%       |
| 2040  | 6,2   | 10,2    | 8,3     | 66%   | 34%       |
| 2050  | 5,4   | 12,5    | 8,1     | 132%  | 51%       |
|       | <b>Dettes publiques extérieures en % du PIB</b> |         |         | <b>Dettes publiques extérieures en % du PIB</b> |           |
| 2030  | 59,2  | 62,6    | 62,4    | 6%  | 5%        |
| 2040  | 64,7  | 74,4    | 70,6    | 15%   | 9%        |
| 2050  | 66,5  | 85,4    | 74,9    | 28%   | 13%       |
|       | <b>Balance courante en % du PIB</b>             |         |         | <b>Dettes publiques en % du PIB</b>             |           |
| 2030  | -7,3  | -8,3    | -8,0    | 9%  | 8%        |
| 2040  | -7,2  | -9,4    | -8,4    | 25%   | 16%       |
| 2050  | -6,9  | -11,1   | -8,5    | 50%   | 25%       |

En effet, selon le scénario RCPHI, le taux de change nominal se déprécie toujours plus rapidement que dans le scénario RCPLI, faisant monter d'avantage l'inflation qui atteindrait 7% en 2050 contre 5.7% selon le scénario RCPLI. En outre, le déficit courant s'aggraverait et atteindrait des niveaux élevés compris entre -8.5% et -11.1% à l'horizon 2050 selon les scénarios du changement climatique.

Les simulations révèlent ainsi l'importance et l'urgence des politiques d'adaptation, ainsi que le rôle substantiel du secteur agricole dans la sécurité alimentaire et le développement durable de la Tunisie. Les solutions d'adaptation sont étroitement liées aux priorités économiques du pays et à sa capacité de financement.

Ainsi, choisir entre plusieurs mesures d'adaptation nécessite une évaluation des coûts et des avantages résultant de l'investissement publique ou privé correspondant à chaque type de politiques d'adaptation envisagées pour la Tunisie.

### 3. Les Coûts-bénéfices des politiques d'adaptation sur les équilibres macroéconomiques

L'évaluation des effets macroéconomiques des politiques d'adaptation se base sur la simulation de deux scénarios différents envisagés dans la stratégie "Eau 2050" (STUDI International, 2020), à savoir le scénario de Tendances Renforcées (RTS) et le Scénario Eau et Développement (WDS).

Les principales hypothèses de ces scénarios se présentent dans le tableau suivant :

| Scénario des tendances renforcées (RTS)  | Scénario Eau et Développement (WDS)  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Programmation des grands travaux (stations de dessalement, REUT)</li><li>• Une croissance modérée de la demande (Croissance limitée de la production agricole 1%)</li><li>• Efforts d'économie d'eau dans le secteur agricole</li><li>• Les réformes ne sont pas achevées.</li><li>• Un secteur de la recherche qui demeure désarticulé et sans apport significatif.</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Adaptation proactive vis-à-vis des effets du changement climatique</li><li>• Adaptation forte du secteur irrigué (Croissance forte de la production agricole 3.5%)</li><li>• Stabilisation de la demande d'eau (Economie d'eau dans tous les secteurs et système de quota)</li><li>• Réformes nécessaires des politiques macroéconomiques</li><li>• R&amp;D-Innovation: Un système d'innovation spécifique à l'eau</li></ul> |

Par ailleurs, nous supposons que les investissements d'adaptation publics et privés représentent ensemble 1,1% du PIB, et que l'investissement public a une propension à l'importation très élevée de 60%. On suppose également que l'investissement public d'adaptation sera financé par des prêts .

extérieurs à un taux fixe de 1,7%<sup>4</sup>. Les simulations réalisées montrent que le scénario de tendance renforcée (RTS) représente un scénario de relance modérée de l'économie tunisienne. Dans ce scénario qui suppose une croissance faible de la production agricole avec un focus sur la gestion de la demande en eau dans ce secteur. L'impact économique serait, toutes choses demeurant égales par ailleurs, assez limité et insuffisant pour remédier aux déséquilibres internes et externes du pays qui se sont approfondies du au changement climatique.

**Tableau 2: Résultats des scénarios des politiques d'adaptation RTS et WDS**

|       | En niveau                                    |          | En écart relatif par rapport au scénario RCPHI |           |
|-------|--|----------|--|-----------|
| Année | RTS  | WDS      | RTS/RCPHI                                      | WDS/RCPHI |
|       | <b>Revenu par habitant</b>                   |          | <b>Revenu par habitant</b>                     |           |
| 2030  | 60869,7                                      | 70972,1  | 6%   | 24%       |
| 2040  | 76741,4                                      | 107786,1 | 9%   | 54%       |
| 2050  | 94784,2                                      | 164216,0 | 12%  | 94%       |
|       | <b>Taux d'inflation (en %)</b>               |          | <b>Taux d'inflation (en %)</b>                 |           |
| 2030  | 6,86   | 5,44     | 5%   | -17%      |
| 2040  | 7,10   | 4,74     | 0%   | -33%      |
| 2050  | 6,88   | 3,93     | -7%  | -47%      |
|       | <b>Taux de chômage (en %)</b>                |          | <b>Taux de chômage (en %)</b>                  |           |
| 2030  | 11,8   | 10,3     | -27%   | -37%      |
| 2040  | 10,5   | 7,9      | -36%   | -52%      |
| 2050  | 10,5   | 6,1      | -38%   | -64%      |
|       | <b>Balance commerciale en % du PIB</b>       |          | <b>Balance commerciale en % du PIB</b>         |           |
| 2030  | -11,4  | -10,0    | 3%   | -9%       |
| 2040  | -11,4  | -8,7     | -6%  | -28%      |
| 2050  | -12,1  | -7,7     | -12%   | -44%      |
|       | <b>Déficit budgétaire en % du PIB</b>        |          | <b>Déficit budgétaire en % du PIB</b>          |           |
| 2030  | 7,8  | 6,0      | -7%  | -28%      |
| 2040  | 8,6  | 4,8      | -16%   | -53%      |
| 2050  | 9,3  | 3,4      | -26%   | -73%      |
|       | <b>Dette publique extérieure en % du PIB</b> |          | <b>Dette publique extérieure en % du PIB</b>   |           |
| 2030  | 75,7   | 64,7     | 21%  | 3%        |
| 2040  | 87,8   | 64,8     | 18%  | -13%      |
| 2050  | 95,6   | 60,8     | 12%  | -29%      |
|       | <b>Balance courante en % du PIB</b>          |          | <b>Balance courante en % du PIB</b>            |           |
| 2030  | -9,7   | -8,4     | 6%   | -11%      |
| 2040  | -10,2  | -7,6     | 2%   | -31%      |
| 2050  | -11,0  | -6,9     | -5%  | -50%      |

<sup>4</sup> Qui est le taux d'intérêt du prêt pour l'usine de dessalement de Sfax actuellement en construction (Agence japonaise de coopération internationale, 2017).

La mise en œuvre d'un plan d'adaptation intégré qui s'articule autour de tous les secteurs économiques et les réformes macroéconomiques susceptibles d'accroître la productivité du travail et d'améliorer la productivité de l'eau constituent cependant une solution efficace. Ces politiques d'adaptation envisagées dans le scénario WDS permettra d'une part de résoudre le problème de pénurie d'eau à moyen et long terme et d'améliorer d'autre part la trajectoire de développement économique de la Tunisie ainsi que la maîtrise des déséquilibres internes et externes du pays.

Selon ce scénario, Le ratio de la dette extérieure par rapport au PIB va s'inscrire sur une trajectoire descendante, au-dessous des niveaux enregistrés même le scénario BAU, pour atteindre un peu moins de 60 % à long terme. Cette baisse, réduisant le risque-pays et le taux d'intérêt sur les emprunts extérieurs de l'Etat, engendraient ainsi une situation macroéconomique caractérisée par une soutenabilité de la dette extérieure et une situation financière de plus en plus stable.

En revanche, selon le scénario RTS, la monnaie se déprécie fortement par rapport à tous les autres scénarios, et l'inflation atteindrait un niveau beaucoup plus élevé, soit 10.5% à l'horizon 2050. Associé à un déficit du compte de revenus en expansion, le déficit du compte courant va atteindre 11% du PIB et les réserves de change en pourcentage des importations tombent en dessous des niveaux RCPHI à long terme. En plus, en raison du faible taux de croissance de l'économie, l'investissement public d'adaptation exerce une forte pression sur le déficit budgétaire et la dette publique, car la dette totale dépasse d'abord le niveau du scénario d'inflation élevée (RCPHI) et se stabilise à long terme presque au même niveau, avec

une dette extérieure excessive alimentant l'augmentation. La croissance du revenu par habitant ralentit également pour atteindre les niveaux de RCPHI, aggravée par la dépréciation rapide du taux de change nominal.

Les simulations révèlent ainsi l'importance et l'urgence des politiques d'adaptation ainsi que le rôle substantiel du secteur agricole dans le développement économique de la Tunisie.

### **Conclusion**

Les résultats du modèle **GEMMES** mettent en évidence les impacts significatifs du changement climatique sur les différentes grandeurs macroéconomiques. Ces effets seront substantiellement plus marqués sous l'hypothèse d'une inflation internationale des denrées alimentaires plus élevée. Cela reflète la vulnérabilité de l'économie tunisienne face aux chocs climatiques ainsi qu'à la volatilité des prix internationaux des produits alimentaires à l'instar du choc macroéconomique suite à la guerre Russo-Ukrainienne.

Les analyses montrent que les bénéfices tirés des politiques d'adaptation, notamment des grands investissements hydrauliques, destinés à réduire le déficit hydrique due au changement climatique d'ici 2050, combinée à une croissance limitée du secteur agricole et une amélioration de la productivité de l'eau dans ce secteur, resteront négligeables. Cependant, de telles politiques, ayant toutes choses égales par ailleurs, affecteront négativement la balance commerciale et la balance courante autant que le déficit budgétaire et la dette extérieure suite aux coûts d'investissements élevés qui pèsent sur le budget de l'Etat et dont les ressources de financement sont extérieures.

En l'occurrence, les recommandations s'articulent autour de trois axes de politiques économiques pour faire face aux effets néfastes du changement climatique et améliorer la résilience de l'économie tunisienne et le secteur agricole à moyen et long terme :

- ◆ Le premier axe comprend les investissements hydrauliques, notamment la construction des stations de dessalement et la mise en place des unités d'épuration des eaux usées.
- ◆ Le deuxième axe concerne l'amélioration de la productivité de l'eau dans tous les secteurs économiques et la réduction des pertes et du gaspillage de l'eau au niveau de la consommation des ménages.
- ◆ Le troisième axe a trait à l'amélioration de la productivité du travail via une accélération des efforts d'investissement public, notamment dans les domaines de la recherche et développement, de l'infrastructure et de l'éducation.

## **Bibliographie**

**DEANDREIS Céline [et al.]** *Les effets du changement climatique sur la sécurité alimentaire [Rapport]*. - 2021.

**FAO** *L'avenir de l'alimentation et de l'agriculture – Parcours alternatifs d'ici à 2050. [En ligne]*. - Rome., 2018. - <https://www.fao.org/global-perspectives-studies/food-agriculture-projections-to-2050/fr/>.

**FERDI** *Indicateur de vulnérabilité physique au changement climatique [En ligne]*. - 15 09 2022. - <https://ferdi.fr/donnees/indicateur-de-vulnerabilite-physique-au-changement-climatique>.

**Institut National de la Météorologie** *Le portail climatique de l'INM [En ligne]*. - 2021. - <https://climat-c.tn/INM/web/>.

**STUDI International** *Elaboration de la vision et la stratégie du secteur de l'eau à l'horizon 2050 pour la Tunisie "Eau 2050" [Rapport] / Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche*. - 2020.

**Yilmaz Devrim [et al.]** *Climate Change, Loss of agricultural Output and the Macroeconomy: The case of Tunisia [Article] // Research Paper*. - Juin 2023.

*Elaboré par Sawsen Bennisar  
Economiste Principal  
Institut Tunisien de la Compétitivité et des Etudes  
Quantitatives (ITCEQ)*

# La forêt de chêne liège : Situation Actuelle et Perspectives

## 1-Introduction

En Tunisie, l'aire écologique potentielle de la subéraie ou forêt de chêne liège s'étend sur l'ensemble de la Kroumirie et Mogods de la frontière algéro-tunisienne à l'Ouest, jusqu'au lac Ichkeul à l'Est, avec une superficie d'environ 300 mille hectares. Elle est considérée comme la région forestière par excellence de la Tunisie. Dans cette région se localise les principales forêts de feuillus dont la forêt de chêne liège qui couvre actuellement près de 90 mille hectares selon les résultats du deuxième inventaire national des forêts et parcours réalisé en 2005. Les 3/4 de la superficie de cette subéraie se trouvent dans le gouvernorat de Jendouba. Cette dernière abrite près de 180 mille usagers de la forêt qui tirent profit des différents produits qu'offre cette forêt, en particulier le liège ; et joue un rôle indéniable sur les plans économique, social et écologique.

En effet, outre les quantités importantes de liège (6 à 8 millions tonnes/ an) et de bois de chauffe dont la population a grandement besoin (50 à 70 millions m<sup>3</sup>/an), la subéraie offre de l'emploi aux populations forestières usagères par le biais des travaux de reboisement et d'exploitation du liège et du bois et un vaste terrain de parcours qui recèle une flore très riche et diversifiée. Elle constitue, en outre, un site esthétique et écologique jouant un rôle récréatif déterminant dans la région.

Le liège est exploité annuellement depuis l'année 1884 jusqu'à nos jours par des ouvriers occasionnels selon des règlements d'exploitation. En effet, le liège est classé comme le premier produit forestier qui contribue le plus dans la recette annuelle de vente des produits forestiers relevant du domaine forestier de l'Etat.



## 2-Généralités

- La superficie du chêne liège en Tunisie représente 4,3 % de la superficie mondiale (6ième rang), par contre la production Tunisienne du liège représente 3 % de la production mondiale et classée 6ième.
- Au début du 20ième siècle le chêne liège en Tunisie s'étend sur 150 000 ha environ ; mais durant la période (1945- 2005), La subéraie Tunisienne connaît un rétrécissement de son étendue d'environ 60 milles hectares et d'après l'inventaire national forestier réalisé en 2005,

le chêne liège n'occupe qu'une superficie de 90 milles ha dont 70 milles hectares du chêne liège pur et 20 milles hectares en mélange.

- Le gouvernorat de Jendouba abrite 76% des peuplements, Béja 15% et Bizerte 9%.

- La subéraie s'étend sur 52 séries forestières d'une superficie de 109 874 hectares. Actuellement, seulement 16 séries couvrant 42 523 hectares ont encore un plan d'aménagement valide (39%) et 61% des autres séries nécessitent une révision de leurs plans d'aménagements.

- L'âge moyenne d'exploitation du chêne liège est de 96 à 120 ans, la première exploitation du liège commence à l'âge de 25 à 30 ans. La rotation d'exploitation du liège est de 9 à 12 ans.

### 3-Importance :

- L'écosystème du chêne liège classer deuxième en Tunisie du point de vue superficie et représentant 13 % des formations forestières et arborées. Il existe 3 types de forêt de chêne liège (forêt de chêne liège avec un maquis très dense, forêt de chêne liège avec un maquis moyennement dense et une forêt de chêne liège avec presque absence du maquis). Ce qui montre les difficultés rencontrées par les gestionnaires des forêts au moment de la récolte pour obtenir un produit stratégique qui est le liège.

- La subéraie Tunisienne abrite 8 aires protégées et intègre une importante richesse en biodiversité (constituée par environ 700 espèces végétales, 70 espèces d'oiseaux et 25 espèces de mammifères - couloir de mouvement du Cerf de berbérie).

- L'exploitation de la subéraie est un enjeu socio-économique important pour les opportunités d'emplois, de potentialités fourragères (production des glands) et de revenus qu'elle représente pour la population locale. Elle fournit aussi du liège qui représente un enjeu économique pour les recettes de l'état (50% des ventes des produits forestiers) et les opérateurs économiques du secteur privé.

- Les potentialités fourragères de la subéraie y compris la production des glands sont estimées annuelle-

ment à 7,6 millions d'unités fourragères.

- ◆ En vue de retracer l'histoire des activités liées à ce produit (Liège) en Tunisie septentrionale, principalement son exploitation et sa transformation par les différentes industries qui lui en découlent (Industrie de l'aggloméré et industrie du liège naturel) ; un Musée National du Liège a été créé en 2022 et localisé à l'Institut Sylvo-Pastoral de Tabarka pour :

- ◆ La diffusion des bonnes pratiques de gestion des forêts, en instaurant des programmes de formation, d'information et de sensibilisation sur les problèmes de gestion actuel des forêts de chêne liège et leurs effets sur la durabilité de cette ressource.

- ◆ Mieux connaître l'importance écologique, économique et sociale du liège et de la subéraie en générale.

- ◆ Constituer un pôle d'attraction éco-touristique comme étant un produit de développement durable.

- ◆ Inciter les visiteurs sur l'importance de préserver l'arbre et par la suite la forêt de chêne liège qui donnent ce magnifique produit.

- ◆ Offrir au visiteur une vision quasi complète sur l'histoire écologique, économique et sociale de ce produit depuis sa formation dans l'arbre jusqu'au produit fini en passant par les différentes étapes et les procédés de transformation du liège par les industries spécialisées implantées en Tunisie.

### 4-Constats

- La subéraie Tunisienne connaît un rétrécissement continu de son étendue à cause des incendies (17500 ha entre 1970 et 2020), des défrichements, du surpâturage et de dépérissement des arbres provoqués par les changements climatiques. Les deux inventaires forestiers réalisés en 1995 et 2005 ont montré une régression de la superficie de la subéraie estimée en moyenne à 600 ha par an.

- Le surpâturage (se traduit par la consommation par les troupeaux des jeunes plants, des glands et des pousses de l'année) constitue un facteur important de dégradation de la subéraie et réduit la régénération naturelle.

- En plus du rétrécissement de sa surface, la subéraie accuse un déclin qualitatif et quantitatif qui se reflète par le changement de composition, de structure, et de consistance des peuplements ainsi que par le vieillissement des arbres, la défaillance de la régénération naturelle et la détérioration de la qualité du liège.

- En 2005, 90 % de la superficie de la subéraie était couverte par des peuplements considérés comme âgés. Ceci se confirme de plus en plus par la réduction de la quantité de liège mâle récolté ; qui ne cesse de décroître, mettant en exergue la difficulté croissante de la régénération.

- La production du liège est en baisse. Elle a passée de 9000 tonnes dans les années 1960-1980 à 4000 tonnes comme moyenne de production annuelle actuellement.

- Manque de la main d'œuvre qualifiée pour l'exploitation du liège (démascleurs ou leveurs)

- Moyens humains (techniciens forestiers) et logistiques des services régionaux (capacités de martelage et de gestion de chantier) limités par rapport au volume des travaux.

- Retard cumulé des quantités importantes de liège non récoltés au cours des dernières années.

- Non maîtrise des techniques de régénération naturelle du chêne liège.

## 5-Risques

- ◆ Avec le rythme actuel de détérioration de la forêt de chêne liège, l'écosystème de la subéraie Tunisienne pourrait avoir :
- ◆ Des impacts négatifs sur l'environnement (faune, flore, envasement des barrages etc..), sur la population locale, sur l'industrie du liège, sur le tourisme et sur l'économie nationale.
- ◆ Perte importante des ressources fourragères

fournit par les glands de chêne liège.

- ◆ Augmentation du taux de chômage de la population locale.
- ◆ Réduction de la quantité de carbone séquestrée.
- ◆ Appauvrissement des sols en matière organique et réduction de la capacité de rétention de l'eau.
- ◆ Impact sur la biodiversité et les valeurs esthétiques et paysagères.

- Les simulations des changements climatiques réalisées dans la subéraie, prévoient, avec la persistance des conditions de détérioration actuelles, la disparition d'une superficie de 18 milles hectares à l'horizon 2050.

## 6-Recommandations

Pour remédier à cette situation, un premier atelier sur la subéraie Tunisienne organisé par l'Association Tunisienne des Eaux et Forêts à Tabarka le 18 octobre 2023 en collaboration avec la DG/forêts, l'INGREF et le Régie d'exploitation des forêts ; qui a proposé des recommandations qui se résument comme suit :



- Accélérer l'élaboration des plans d'aménagement de toutes les séries forestières de la subéraie en impliquant la population locale.

- Encourager les initiatives de création d'entreprises qui concerne : levée de liège, exploitation et travaux forestiers.

- Vu les difficultés de recrutement dans la fonction publique pour les prochaines années, il est proposé ce qui suit :

- ⇒ Encourager de plus en plus l'exécution des travaux forestiers à l'entreprise.
- ⇒ Prévoir un dialogue avec les industriels installés en Tunisie et les entreprises d'exploitation forestière pour se préparer à la vente du liège sur pieds à cause des moyens humains limités de l'administration.
- ⇒ Engager un programme de formation des démasclers de liège et des techniciens forestiers pour les nouvelles orientations de la vente de liège sur pieds.

- Les industriels de liège installés en Tunisie peuvent sous-traiter l'opération de récolte de liège avec les GDA ou les micros entreprises ayant un agrément valable pour cette activité avec la sensibilisation sur l'importance d'appliquer les règles techniques par des ouvriers hautement qualifiés afin :

- ◇ D'obtenir une planche de liège de reproduction avec une dimension souhaitée dans les chantiers de récolte du liège.



- ◇ D'effectuer un bon déliégage sans causer des blessures sur le tronc et les branches du chêne liège.



- ◇ Une bonne organisation du chantier de récolte du liège assurant un rendement convenable.



- Vulgariser les résultats des recherches sur la subéraie et renforcer des programmes de recherche appliquée sur ce sujet.

- Révision des coefficients de démasclage du liège en appliquant un coefficient de 2 à 2,5 fois la circonférence à une hauteur de 1,3 m, ce qui permet une augmentation de 20 à 30% de la production nationale.

### I- Le développement et la protection de la subéraie Tunisienne :

Pour l'élaboration des axes de développement de la subéraie Tunisienne avec la participation des experts forestiers Tunisiens, des chercheurs, des enseignants forestiers, les industriels, les techniciens forestiers et la société civile ; la Direction Générale des Forêts en collaboration avec l'Association Tunisienne des Eaux et Forêts a organisé un deuxième atelier le 13 février 2024 à l'Institut National de la Recherche Agronomique de Tunisie (INRAT) portant comme thème « Le dépérissement des forêts de chêne-liège étant un des manifestations de dégradation de la subéraie dans la région de Kroumirie et Mogods ». Cet atelier a visé les objectifs suivants :

- Élaboration d'un plan d'action de protection de la subéraie contre le phénomène de dépérissement,
- Engagement d'une réflexion poussée et concertée pour l'actualisation de l'étude de développement durable de la subéraie réalisée en 2006 et recherche des financements pour sa mise en exécution,

- Élaboration d'une base de données relative à la subéraie qui sera hébergée au sein de la Direction Générale des Forêts,
- Élaboration d'un guide de bonne pratique pour remédier au facteur de dépérissement.

Le résultat de cet atelier était résumé dans un plan d'action qui comporte les principales mesures suivantes :

### **1. Développement de la subéraie en Tunisie à travers les actions suivantes :**

- \* Préparation d'un plan d'ensemencement pour la production des plants du chêne liège de bonne qualité avec la collaboration de l'Institut National de Recherches en Génie Rural, Eaux et Forêts (INGREF) pour la campagne de reboisement 2024-2025 .
- \* Assurer la collecte des glands de chêne-liège des semenciers (arbres +) et produire des plants de qualité et ce en coordination avec l'INGREF.
- \* Plantations prioritaires des plants de chêne liège dans des zones bien sélectionnées qui sont dégradées et incendiées et mise en défens de forêt de chêne liège pour favoriser la régénération naturelle via le mécanisme de compensation.

### **2. Protection de la subéraie de insectes et champignons à travers :**

- \* Mise en place d'un système de surveillance par la création de deux dispositifs d'observation complémentaires : le réseau systématique et la veille sanitaire.
- \* Elaborer un guide pratique de vulgarisation sur le phénomène de dépérissement de chêne liège.
- \* Création de réseau multidisciplinaire (gestionnaires, chercheurs, GDA et industriels) pour fixer les priorités et planifier les interventions sylvicoles d'urgences et à long terme afin de mieux gérer et aménager les zones vulnérables.
- \* Interdire la récolte de liège sur des arbres qui présentent des symptômes de dépérissement.
- \* Application de sylviculture approprié par la coupe

des arbres de chêne liège mortes qui représentent un danger pour la forêt (contamination) par l'administration ou la vente sur pied et le nettoyage du maquis et du sous-bois au moins des parcelles à récolter chaque année.

### **II- La Récolte de liège :**

Afin d'élaborer un plan d'action pour l'amélioration de la filière de liège et surtout le maillon de récolte, un troisième atelier est organisé à l'Institut National des Grandes Cultures (INGC) à Bousalem le 06 Mars 2024 par la Direction Générale des Forêts en collaboration avec l'Association Tunisienne des Eaux et Forêts et le Régie d'exploitation des forêts avec la participation du Bureau Internationale de Travail (BIT), les industriels, les GDAs, quelques petites entreprises (PME) qui sont créés pour la récolte de liège et exploitation des autres produits .



Le résultat de cet atelier se résume comme suit :

- 1- Élaboration d'une étude sur la chaîne de valeur du liège.
- 2- Élaboration d'un manuel de procédure de passation du marché pour la récolte de liège.
- 3 - Amendement des cahiers de charges des travaux forestiers (Ajouter les travaux de récolte de liège)
- 4- Acquisition des machines à lever le liège et équipements de récolte (nouvelles technologies).
- 5- Formation des cadres technique et de la main d'œuvre spécialisé.
- 6- Organiser un atelier de concertation avec les différents partenaires sur la vente de liège sur pieds.
- 7- Faire une Opération pilote d'exploitation du liège.

- 8- Réviser le cahier des charges de Vente du liège sur pieds et informer les entreprises et les industriels.  
9 - Augmenter progressivement les crédits réservés à la réalisation des Travaux forestiers à l'entreprise.

## 5- Conclusion :

Vu la Capacité de réalisation du programme de récolte de liège est limitée par l'administration forestière et vu l'impact du retard cumulé dans l'exécution des programmes annuels de récolte de liège qui peut engendrer :

- Des quantités importantes de liège laissée sur pied et non récoltées qui deviennent sur épais, et perdre ses qualités technologiques avec dépréciation de son prix unitaire.
- Un règlement d'exploitation n'est plus respecté (des parcelles arriérées totalement non exploitées ou bien partiellement exploitées dont on ne connaît pas le pourcentage et la quantité restante sur pied).
- Un manque à gagner :

- Pour l'Etat : des valeurs en devises certainement moins importante.
- Pour l'administration forestière : les recettes auraient pu être beaucoup plus importantes si les quantités mises en vente étaient plus grandes.
- Pour la population locale : des journées de travail de moins et une perte de savoir-faire locale
- Pour les industriels de transformation du liège : diminution des bénéfices.

Tous les partenaires doivent être impliquer dans la chaine de valeur de liège Tunisienne (Administration, population, industriels, société civile...), chacun dans son domaine, pour participer efficacement à la mise en œuvre de ce plan d'action recommandée afin d'avoir une nouvelle relance de cette filière, assurer la pérennité des ressources naturelles et le développement socio-économique des zones de la subéraie Tunisienne.

Source : DG/forêts (Jalel Mabrouk), L'Association Tunisienne des Eaux et Forêts (Jamel Laabidi) et la Régie d'exploitation des forêts (Habib Kachouri).

*Elaboré par Moheddine MABROUK  
Observatoire National de l'Agriculture*

# La participation internationale pour s'adapter aux changements climatiques

## CAS DU PACTE VERT de l'UE

### Introduction

Les changements climatiques représentent l'un des défis les plus pressants auxquels notre planète est confrontée.

Les activités humaines, telles que la combustion des fossiles et la déforestation, ont entraîné une augmentation des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, entraînant des phénomènes météorologiques extrêmes, des modifications des schémas de précipitations et une montée du niveau de la mer.

Ces changements ont des répercussions significatives sur l'agriculture et la sécurité alimentaire. Ils affectent les rendements des cultures, modifient les écosystèmes naturels et créent des conditions plus propices aux maladies et aux ravageurs. Ainsi, les agriculteurs sont confrontés à des défis croissants pour assurer une production alimentaire stable et de qualité dans un environnement en mutation constante.

**En essayant de s'adapter aux changements climatiques, les différents pays se sont mis d'accord d'adopter diverses mesures pour atténuer leurs impacts, dont la participation internationale où les pays participent à des accords internationaux pour coopérer et coordonner des actions mondiales visant à atténuer le changement climatique.**

**C'est dans ce cadre que le pacte vert a vu le jour entre les pays européens**

### Définition du pacte vert

Le Pacte Vert, ou le Green Deal en anglais, est une initiative politique de l'Union européenne visant à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. C'est un plan et une feuille de route, annoncés en décembre

2019, qui visent à transformer l'économie européenne pour la rendre durable et respectueuse de l'environnement. En conciliant la croissance économique avec la protection de l'environnement.

Le Pacte Vert couvre plusieurs domaines. Il s'agit de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la promotion des énergies renouvelables, la création d'emplois verts et la mise en œuvre de mesures pour une transition juste.

Il comprend également des mesures spécifiques telles que la révision des politiques agricoles, le financement de la recherche et de l'innovation dans les technologies vertes, et la promotion de modes de transport durables.

Le Pacte Vert vise à mobiliser des ressources financières significatives pour soutenir ces initiatives et à encourager la collaboration entre les pays membres de l'UE, les entreprises et les citoyens.

### Principaux objectifs et domaines d'action du Pacte Vert :

L'UE s'est fixé pour objectif d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, ce qui signifie que les émissions nettes de gaz à effet de serre doivent être réduites au maximum et que toute émission restante doit être compensée par des actions visant à éliminer ou à réduire les émissions.

D'où l'apparition de la loi européenne sur le climat. Cette dernière fait de l'ambition politique d'atteindre la neutralité climatique à l'horizon 2050 une obligation juridique pour l'UE. En l'adoptant, l'UE et ses États membres se sont engagés à réduire les émissions nettes de gaz à effet de serre dans l'UE d'au moins 55 % d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 1990. Cet objectif est juridiquement contraignant et est fondé sur une analyse d'impact menée par la Commission.

**Pour atteindre cet objectif principal, d'autres objectifs doivent être réalisés :**

**Économie circulaire :** Encourager la transition vers une économie circulaire, où les déchets sont réduits au minimum, les ressources sont utilisées de manière plus efficace et les produits sont conçus pour être recyclables. Car il est essentiel de dissocier la croissance économique de l'utilisation des ressources et **de passer à des systèmes circulaires de production et de consommation** pour parvenir à la neutralité climatique de l'UE à l'horizon 2050. De ce fait en mars 2020, la Commission a présenté un nouveau plan d'action en faveur de l'économie circulaire. Ce dernier prévoit plus de trente points d'action concernant la conception de produits durables, la circularité dans les processus de production et le fait de donner aux consommateurs et aux acheteurs publics les moyens de choisir. Il cible des secteurs tels que ceux du matériel électronique et informatique, des batteries, des emballages, des matières plastiques, des textiles, de la construction et des bâtiments, ainsi que des denrées alimentaires.

**Énergie propre :** Promouvoir les énergies renouvelables et accélérer la transition vers une production d'énergie plus propre.

**Biodiversité :** Protéger et restaurer la biodiversité en Europe, en mettant l'accent sur la préservation des écosystèmes et la lutte contre la perte de biodiversité.

**Mobilité durable :** Favoriser la mobilité durable en investissant dans des modes de transport plus propres et en promouvant la recherche et le développement de technologies respectueuses de l'environnement.

**Agriculture durable :** Encourager des pratiques agricoles durables et respectueuses de l'environnement. Il s'agit de la Stratégie "**De la ferme à la table**". « La stratégie "*De la ferme à la table*" de la Commission vise à aider l'UE à atteindre la neutralité climatique à l'ho-

rizon 2050, en orientant le système alimentaire actuel de l'UE vers un modèle durable. Outre la sécurité alimentaire et la sécurité sanitaire des aliments, les principaux objectifs de la stratégie consistent à garantir une alimentation suffisante, abordable et nutritive dans les limites planétaires, favoriser une production alimentaire durable et promouvoir une consommation alimentaire plus durable et des régimes alimentaires sains. » [Pacte vert pour l'Europe - Consilium \(europa.eu\)](https://consilium.europa.eu)

### **L'agriculture dans le pacte vert**

L'agriculture joue un rôle crucial dans la réalisation des objectifs du Pacte vert en raison de son impact sur l'utilisation des terres, la biodiversité, les émissions de gaz à effet de serre et la gestion des ressources naturelles.

Certaines des initiatives clés dans le domaine de l'agriculture dans le cadre du Pacte vert comprennent :

1. **La transition vers une agriculture durable :** C'est en encourageant les pratiques agricoles durables telles que l'agroécologie, la rotation des cultures, et la réduction de l'utilisation d'intrants chimiques. Cela vise à minimiser les impacts environnementaux négatifs de l'agriculture.
2. **La biodiversité et la protection des écosystèmes :** C'est le fait de Promouvoir la biodiversité agricole, la préservation des habitats naturels et la restauration des écosystèmes. Cela peut inclure des incitations financières pour les agriculteurs qui adoptent des pratiques respectueuses de la biodiversité.
3. **La réduction des émissions de gaz à effet de serre :** C'est mettre en œuvre des mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant de l'agriculture, notamment par la promotion de pratiques agricoles moins émettrices de carbone et le stockage de carbone dans les sols.
4. **L'efficacité des ressources :** Encourager une utilisation plus efficace des ressources telles que l'eau, les nutriments du sol et l'énergie dans l'agriculture.

5. Le soutien à l'innovation: Investir dans la recherche et l'innovation pour développer des technologies et des pratiques agricoles plus durables.

Rappelons que la politique agricole commune (PAC), actuellement adoptée, est une politique de l'Union européenne (UE) qui vise à soutenir le secteur agricole et à assurer sa sécurité alimentaire. La PAC a été mise en place dans les années 1960 et a subi plusieurs réformes depuis lors pour s'adapter aux évolutions économiques, sociales et environnementales.

#### La PAC a plusieurs objectifs clés:

- 1. Soutien aux revenus agricoles:** Fournir un soutien financier aux agriculteurs afin de maintenir des revenus stables et équitables.
- 2. Stabilité des marchés agricoles:** Éviter les fluctuations excessives des prix agricoles qui pourraient nuire aux agriculteurs et à la sécurité alimentaire.
- 3. Sécurité alimentaire:** Garantir un approvisionnement stable en denrées alimentaires pour les citoyens de l'UE.
- 4. Développement rural:** Promouvoir le développement équilibré des zones rurales en soutenant la diversification économique, la création d'emplois et la préservation de l'environnement.

Cependant, cette politique est critiquée pour son impact sur l'environnement.

Dans le cadre du Pacte vert pour l'Europe, des réformes de la PAC ont été proposées pour aligner davantage la politique agricole sur les objectifs de durabilité environnementale et de lutte contre le changement climatique.

**C'est pourquoi**, les nouvelles orientations de la PAC, pour la période 2021-2027, mettent l'accent sur la durabilité, la protection de l'environnement et le verdissement des pratiques agricoles. Une part importante du budget de la PAC est consacrée à des mesures agro-environnementales visant à encourager les agriculteurs à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement.

#### Rapprochement entre PAC et pacte vert

Le rapprochement entre la Politique agricole commune (PAC) et le Pacte vert pour l'Europe est une étape importante pour aligner les politiques agricoles de l'Union européenne sur les objectifs de durabilité environnementale et de lutte contre le changement climatique. Voici quelques points de convergence et de rapprochement entre la PAC et le pacte vert

- 1. Verdissement de la PAC :** Les récentes réformes de la PAC intègrent des éléments de verdissement, incitant les agriculteurs à adopter des pratiques agricoles durables. Cela comprend des mesures visant à promouvoir la biodiversité, la gestion durable de l'eau, et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- 2. Conditionnalité environnementale :** La PAC impose des conditions environnementales aux bénéficiaires des paiements directs. Les agriculteurs doivent respecter des normes minimales en matière d'environnement, ce qui favorise la durabilité des pratiques agricoles.
- 3. Objectifs du Pacte vert :** Les objectifs du Pacte vert, tels que la neutralité carbone d'ici 2050, la préservation de la biodiversité et la transition vers une économie circulaire, ont des implications directes sur le secteur agricole. De ce fait la PAC est appelée à contribuer à la réalisation de ces objectifs.
- 4. Innovation et recherche :** Les deux politiques reconnaissent l'importance de l'innovation et de la recherche pour parvenir à une agriculture plus durable. Cela se traduit par des investissements dans le développement de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement et dans la promotion de technologies innovantes.
- 5. Développement rural durable :** Tant la PAC que le Pacte vert reconnaissent l'importance du développement rural durable. Cela inclut le soutien aux activités non agricoles, la préservation des ressources naturelles et la promotion de l'emploi dans les zones rurales.

